

FICHE MISSION SERVICE CIVIQUE

Infos générales

Structure d'accueil : Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement

Adresse : 167 boulevard de la Villette 75010 PARIS

Intitulé de la mission : appui à l'organisation du concours scolaire national "La Flamme de l'égalité" sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage

Début : 15 septembre ou 1^{er} octobre 2021

Durée : 8 ou 9 mois / Mission de 28h hebdo (calendrier modulable)

Indemnité : 580,72 euros par mois

Description de la mission

Sous couvert de sa tutrice, le ou la volontaire participera à la mise en œuvre et à la coordination du concours scolaire « La Flamme de l'égalité » sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage, dont la gestion opérationnelle a été confiée à la Ligue de l'enseignement. Ce concours mémoriel est organisé en collaboration avec la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage (FME), les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Outre-mer, ainsi que la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH).

Le/la volontaire aura comme missions de :

- Contribuer d'une manière générale à la mise en œuvre et au suivi global des actions liées à la gestion opérationnelle du concours ;
- Aider à développer et à améliorer le site Internet dédié au dispositif (www.laflammedelegalite.org) en enrichissant sa base de ressources spécialisées et d'orientations pédagogiques et en optimisant ses potentialités interactives et informatives ;
- Participer aux différentes réunions afférentes au concours, que ce soit au sein de la structure ou bien lors des sessions du comité de pilotage avec les institutions partenaires ;
- Communiquer avec les enseignants ayant besoin de conseils durant l'année scolaire et avec toute autre personne s'intéressant au concours ;
- Seconder l'équipe dans les diverses missions en lien avec la thématique du concours et les questions mémorielles de manière plus générale ;
- Aider à l'organisation et la tenue de la Journée nationale de commémoration du 10 mai et les autres événements en lien avec le concours (lancement, journée pédagogique, jury national, restitution...) ;
- Participer au recueil d'informations auprès des différents participants et collègues d'évaluateurs pour la rédaction du bilan global de la 7^{ème} édition 2021-2022 ;
- Identifier de nouvelles ressources (livresque, multimédia, humaine) constituant une contribution jugée intéressante pour le dispositif ;
- Contribuer aux contenus diffusés sur les réseaux sociaux (page Facebook, post Twitter) participant de la promotion du concours et de tous les événements liés à la thématique (conférence, spectacle, festival...).

Mission accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans

Cette mission n'exige pas de qualification particulière. L'engagement du/de la volontaire repose sur une sensibilité et un intérêt pour l'histoire et la pédagogie.

Autres qualités importantes :

- Intérêt pour le milieu associatif
- Curiosité et enthousiasme
- Envie de participer à un dispositif qui prône le vivre-ensemble et la tolérance

Contact :

Claire CAYUELA

Chargée de mission du concours « La Flamme de l'égalité »

01 80 05 33 30 – ccayuela@ligueparis.org



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

1 Intérêt général

Le Service Civique est un engagement au **service de l'intérêt général**, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la **solidarité**.

2 Citoyenneté

Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de **citoyenneté et d'ouverture** sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.

3 Mixité

Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une **expérience de mixité** aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires **aux profils variés** avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.

4 Accessibilité

Les missions de Service Civique doivent **être accessibles à tous** quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de **la motivation** des jeunes à s'engager.

5 Complémentarité

Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil **sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires** et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des **actions socialement innovantes** et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

6 Initiative

Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire **preuve d'initiative** tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.

7 Accompagnement bienveillant

L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de **transmission** entre chaque jeune engagé et **son tuteur** ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son **projet d'avenir**. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.

8 Respect du statut

Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un **statut encadré** fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, **le cadre doit être connu, reconnu et respecté** par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.